Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212200570-20260424-2026_31-DE

Mairie de
Le Faouët
Ar Faved
22290

République Française **Département COTES D'ARMOR**

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 24 avril 2026

Nombre de membres :

En exercice :	11
Présent :	11
Nombre de suffrage :	11

Date d'affichage :

27/04/2026

Convocation envoyée par voie dématérialisée:

17/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Le Faouët s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Michel MAHE, maire.

Etaient présents : Michel MAHE, Thierry LE GONIDEC, Véronique CONAN, Sylvie LE VEY, Pierre GUEGUEN, Gwenaëlle PIERRE, Jérôme COLAS, Adrien UGUET, Aurélie PLANTE, Corentin LEBESLOURD et Lucie MERCIER

A été nommé comme secrétaire de séance : Thierry LE GONIDEC

D2026_31 Frais scolaire Guingamp 2025-2026

Vu le courrier de la commune de Guingamp pour les frais de l'école 2025-2026 du 02/04/2026.

Monsieur Le maire demande au conseil municipal de valider les montant forfaitaires pour la participation aux frais scolaire de l'école publique.

Un forfait de 1048 € pour un élève de maternelle et 476 € pour un élève du primaire.

Soit 1 enfant en primaire : 476€

Le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents, les frais scolaires pour l'année 2025-2026 soit un total de 476€.

Fait et délibéré à Le Faouët
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Michel MAHE

MAIRIE de LE FAOUET (Côtes-d'Armor)

Secrétaire de séance
Thierry LE GONIDEC

MAIRIE de LE FAOUET (Côtes-d'Armor)